

Développement d'une stratégie opérationnelle dans chacun des 3 blocs géographiques prioritaires

Proposition de cadre logique générique

(Préparation des travaux des experts / Yaoundé / 16-17 décembre 2019)

Chaine des résultats	Indicateurs				Hypothèses _ Risques principaux et moyens de mitigation
	Indicateurs	Référence	Cible	Moyens de vérification	
Impact Dans et autour des aires protégées situées au sein du bloc prioritaire considéré, la collaboration des services sécuritaires des Etats concernés, l'efficacité des stratégies de lutte anti-braconnage, et l'implication concrète des services administratifs pertinents et des parties prenantes associées au secteur de l'élevage, permettent de réduire l'impact des groupes armés, de sécuriser les populations riveraines, de protéger la faune, et de développer un cadre légal incitatif pour une gestion durable et équitable des pratiques de transhumance.	Nombre d'incidents liés aux groupes armés				
	Densité des espèces emblématiques de la grande faune dans les aires protégées				
	Revenus publics liés à l'encadrement formel de l'élevage et de la transhumance (fiscalité ou autres formes de contributions)				
Résultat 1. Un cadre juridique bilatéral clair et précis permet aux services de sécurité, de police et de justice des Etats concernés par les aires protégées transfrontalières de collaborer en vue de combattre et de réprimer les pratiques illégales	I11. Un accord bilatéral entre le Nigeria et le Cameroun est négocié/signé	Un Draft d'accord Existe et est en cours de discussions entre les parties	Signature de l'Accord	Documents signés	Mise en œuvre de la Volonté politique manifestée par les parties par un joint statement
	I12. Un accord Bi et Tri-latéral est signé entre le Cameroun, RCA et Tchad	Documents d'accord existe	Documents signés par l'ensemble des parties	Documents signés par l'ensemble des parties	Mise en œuvre de la Volonté politique manifestée par les parties par un joint statement
	I13. Révision de l'accord du Bassin du Lac Tchad sur la transhumance	Documents d'accord signé existe	Documents d'accord révisé	Documents signés par l'ensemble des parties	Volonté politique

Commenté [AT1]: En RDC avec la libre administration des provinces, il existe néanmoins des matières exclusives au Gouvernement centrale, le Bas avec ses services comme la DGM veut procéder à l'identification, recensement et cantonnement des éleveurs Mbororo mais est bute aux a certaines dispositions constitutionnelles qui confient l'exclusivité de certaines matières au Gouvernement central .

Chaine des résultats	Indicateurs				Hypothèses _ Risques principaux et moyens de mtigation
	Indicateurs	Référence	Cible	Moyens de vérification	
Produit 11. Accords transfrontaliers négociés et signés	I111. Au moins 1 protocoles spécifiques pour faciliter les opérations : pour la LAB Pour la transhumance				
	I112. Au moins 1 protocoles spécifiques pour faciliter les opérations la transhumance				
	I113. Au moins 1 protocoles spécifiques pour faciliter les opérations du Commerce				
	I114. Au moins 1 protocoles spécifiques pour faciliter la Cooperation juridique				
Activité 111	Description de l'activité – Moyens à mettre en œuvre – Coûts				
Activité 112.	Description de l'activité – Moyens à mettre en œuvre – Coûts				
Produit 12. Protocoles techniques bilatéraux opérationnels (armée, intérieur (police), justice)	I121.				
	I122.				
Activité 121.	Négociations techniques				
Activité 122.	Modalités de financement précisées (rubriques et montants à la charge du budget des Etats / rubriques et montants à la charge PTF)				
Résultat 2. Les stratégies de lutte anti-braconnage sont mises en œuvre efficacement par les gestionnaires des aires protégées transfrontalières concernées, en articulation avec les dispositions des accords transfrontaliers (produit 11) et des protocoles techniques opérationnels (produit 12)	I21 Stratégies .Opérationnelles pour Chinko et Garamba En attente de mise en œuvre élargie pour Bili-Uere suite à l signature d'un avenant avec l'UE .Lantoto ?				
	I22.				
Produit 21. Les aires protégées transfrontalières concernées sont gérées dans un cadre de gouvernance clair et efficace au niveau national (compétences et capacités des gestionnaires)	I211. Les contrats de gestion sont signés et en vigueur.	Les contrats de gestion de Bili-Uere et de Garamba sont signés et en vigueur. Le contrat de gestion de Chinko est en cours de			

Chaîne des résultats	Indicateurs				Hypothèses _ Risques principaux et moyens de mitigation
	Indicateurs	Référence	Cible	Moyens de vérification	
		révision.Signature imminente. Lantoto ?			
	I212. Les compétences et capacités des gestionnaires sont reconnues et évaluées	Evaluation IMET réalisée pour PNG Pas d'évaluation IMET disponibles pour Chinko, Bili-Uere, Lantoto			
Activité 211.					
Activité 212.					
Produit 2.2. Les aires protégées transfrontalières concernées sont gérées dans un cadre de gouvernance clair et efficace au niveau national (statut administratif précis, transparent et public, intégrité territoriale, absence de conflits de chevauchements)	I221. Les contrats de gestion sont signés et en vigueur	Les contrats de gestion de Bili-Uere et de Garamba sont signés et en vigueur. Le contrat de gestion de Chinko est en cours de révision.Signature imminente. Lantoto ?			
	I222. Les éventuels conflit de chevauchement et de territorialité sont résolus	Pas de conflit de chevauchement connus à Garamba, Chinko, Bili-Uere ? Lantoto ?			
Activité 221.					
Activité 222.					

Commenté [AT2]: IMET Bili-Uere réalisé aussi

Chaîne des résultats	Indicateurs				Hypothèses _ Risques principaux et moyens de mitigation
	Indicateurs	Référence	Cible	Moyens de vérification	
Produit 23. Un cadre de collaboration multilatéral adéquat produit en rends disponibles les informations de renseignement nécessaires à une stratégie de LAB efficace (<i>early warning</i> , satellite, réseaux d'informations...)	I221. Un cadre multilatéral de collaboration est signé et est opérationnel	Collaboration rapprochée entre Chinko et Garamba (Gestion coordonnée par APN sous responsabilité régionale de Garamba) Cadre de collaboration à établir entre Garamba et Bili-Uere. Cadre de collaboration en cours de négociation entre Lantoto et Garamba			
	I222.				
Activité 231.					
Activité 232.					
Résultat 3. <u>Les activités de transhumance</u> sont gérées dans un cadre réglementaire incitatif	I31.				

Chaine des résultats	Indicateurs				Hypothèses _ Risques principaux et moyens de mtigation
	Indicateurs	Référence	Cible	Moyens de vérification	
propice à la gestion durable de l'ensemble des ressources naturelles concernées et au développement de filières économiques formelles et équitables pour l'ensemble des acteurs (au niveau local, au niveau national, et au niveau sous-régional)	I32.				
Produit 31. Le cadre réglementaire et administratif de la transhumance est clarifié à chaque niveau de pouvoir pertinent (local, national, sous-régional) et est rendu exécutoire et opérationnel	I311.				
	I312.				
Activité 311.	Collaborations avec les Ministères de l'agriculture, de l'élevage et de l'économie – Collaborations avec les autorités locales				
Activité 312.	Enregistrement des cheptels et fiscalisation des mouvements				
Activité 313.	Traçage et réhabilitation des corridors autorisés pour la transhumance				
Produit 32. Les dynamiques de transhumance sont gérées dans un cadre économique incitatif équitable	I321 L'effectif du troupeau est géré et sous contrôle dans les pays d'origine de la transhumance				
	I322. Les capacités d'accueil des pays récipiendaires du bétail transhumant sont définies en terme écologique, social et économique	Prévu à Chinko			
	I323 Les services écosystémiques rendus par les pays d'accueil sont rémunérés par la fiscalité et la parafiscalité	Prévu à Chinko			
Activité 321.	Consolidation du rendement économique de la transhumance formelle et enregistrée				
Activité 322.	Intensification sur site à travers des mécanismes innovants				
Produit 33. Un système régional de monitoring des activités de transhumance mis en place entre les Etats et les régions concernées, en concertation avec les gestionnaires d'aires protégées et avec les parties prenantes du secteur permet une gestion active des mouvements des cheptels (anticipation, gestion concertée des crises)	I321. Le système de monitoring est en place entre l'AOUK, Chinko, Garamba et Bili-Uere	Le système est en place entre Chinko et Garamba. A élargir à Aouk, Bamingui, Bili-Uere			
	I322.				
Activité 331.					

Commenté [AT3]: Le Bas-Uélé est favorable pour mettre en place un système mais manque le moyen financier et est buté aux contraintes constitutionnelles

Chaine des résultats	Indicateurs				Hypothèses _ Risques principaux et moyens de mitigation
	Indicateurs	Référence	Cible	Moyens de vérification	
Activité 332.					
Résultat 4. La stratégie d'information / communication sur les aires protégées dans le bloc prioritaire considéré est articulée à <u>une stratégie COM concertée à l'échelle régionale</u> qui permet de valoriser les aires protégées transfrontalières d'Afrique centrale auprès des opinions publiques nationales/internationales et auprès des initiatives globales pertinentes	I41. Une stratégie d'information/communication et de relations publiques est opérationnelle et soutenue par le PIR ECOFAC 6	A introduire dans les activités de ECOFAC 6			
	I42.				
Produit 41. Contributions à une stratégie de communication « grand public »	I411.				
	I412.				
Activité 411.					
Activité 412.					
Produit 42. Contributions à la formulation de documents techniques de lobbying à l'attention des initiatives globales pertinentes	I421.				
	I422.				
Activité 421.					
Activité 422.					